

Danse à l'école en partenariat avec un-e artiste – Mise en œuvre: Étape 1 – Rencontrer et impliquer l'artiste

Au commencement de toute histoire, il y a une rencontre. Le présent projet s'inscrit dans cette logique. Pour que cette aventure soit couronnée de succès, différents paramètres doivent coïncider.



Les motivations pour s'engager dans un projet de danse à l'école en partenariat avec une artiste sont nombreuses:

- avoir assisté à un spectacle de danse amateur ou professionnel;
- avoir vécu soi-même une expérience artistique, humaine et collective;
- rendre accessible la culture et les arts;
- offrir la possibilité d'être créatif avec son corps;
- s'intéresser à un objectif d'apprentissage inexploré du plan d'étude;
- etc.

Mais quelle que soit la nature de cette motivation, l'enseignante doit d'abord s'assurer que la direction de l'établissement scolaire soit favorable à ce genre de projet.

Se renseigner

Ensuite? Plusieurs chemins mènent à la rencontre d'une artiste partenaire. Il est possible de se renseigner auprès de l'administration cantonale en charge de la culture (voir [Structures cantonales](#), p. 8), de s'adresser directement au théâtre ou centre culturel le plus proche, ou encore de consulter le [registre professionnel des](#)

médiateurs de la danse. Ces structures sont en mesure de fournir une liste de danseurs et/ou chorégraphes professionnels avec une expérience de la danse à l'école.

Plus d'informations

Bureaux de coordination et plateformes | Médiation Culturelle Suisse

Se découvrir

Lorsque le contact avec une artiste a été établi, il s'agit de vérifier que les motivations de l'enseignante et de l'artiste soient communes et de discuter des objectifs du projet. Pour éviter confusion ou malentendu, mieux vaut tout mettre par écrit. Ce document dans lequel sont mentionnés les motivations, les objectifs et le thème (description du projet) est utile pour obtenir l'accord définitif de la direction de l'établissement scolaire ainsi que les moyens financiers nécessaires.

Financer

L'artiste connaît des conditions de travail très différentes de celles de l'enseignante. Elle est souvent engagée par une structure de production, un théâtre ou une compagnie de danse; parfois, elle opère en indépendante. Ses engagements répondent aux exigences du monde du spectacle: intenses en période de création ou de tournée, la plupart du temps en soirée et le week-end. Il est très rare que l'artiste soit engagée à l'année. Son revenu dépend plutôt des projets qu'elle mène. Il est donc important de la rétribuer pour qu'elle soit sur un pied d'égalité avec l'enseignante et puisse être une vraie partenaire.

Dans le budget, tous les frais en lien avec la participation de l'artiste devraient être listés. Le minimum est:

- La rémunération de l'artiste (voir Gages et honoraires de l'Association professionnelle pour la danse)
- Ses frais annexes: déplacements, éventuellement repas et/ou hébergement selon le lieu de domicile.

Les locaux et le matériel sont également des postes à mentionner dans le budget en fonction des dimensions du projet. En principe, les leçons et la restitution ont lieu dans une salle de l'école et il n'y a donc pas de location à payer. Le jeu de lumière pour ce type de projet doit être simple et ne devrait pas non plus impacter les finances. En revanche, des éléments de décor ou de scénographie sont envisageables selon le thème choisi. Bien que modestes, d'autres frais sont également à considérer: un flyer pour inviter les parents et/ou les élèves des autres classes de l'école, les boissons de l'apéritif suivant la restitution.

Plus d'informations

Modèle de budget | Territoires Dansés en Commun

Informé

Une fois la description du projet et le budget en mains, il est temps de reprendre contact avec la direction

d'école. La discussion portera d'une part sur l'autorisation d'organiser le projet au sein de l'établissement scolaire, et d'autre part sur le financement du projet. Enfin, les collègues ne doivent pas être oubliés, entre autres pour les questions d'accueil de l'artiste comme intervenant extérieur.

Les écoles disposent souvent d'un budget pour les activités culturelles ou peuvent dans le cas contraire renseigner l'enseignante sur les démarches à entreprendre pour obtenir une aide financière auprès de la commune ou du canton. La direction d'école est également un interlocuteur pour la conseiller lors de l'établissement du contrat de travail de l'artiste.

Mettre en place

L'officialisation du projet et la recherche des fonds sont deux jalons essentiels du projet. Lorsque ceux-ci sont franchis, l'artiste et l'enseignante peuvent passer à l'étape suivante, celle de la mise en place du projet.

Plus d'informations

- [Et vous, quelles sont vos motivations?](#) | Territoires Dansés en Commun
- [Trois conseils avant de se lancer dans un projet](#) | Territoires Dansés en Commun
- [L'expérience culturelle, aide-mémoire du corps enseignant 1^{re}-11^e](#) | CIIP Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse Romande et du Tessin
- [Podcast «Danse goes École»](#) | Réseau Danse Suisse

Source: Annette De Pover, Carole Häni, Dominique Martinoli, Sarah Schaffter



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral du sport OFSPO